



**Traitement de l'ordre du jour  
Séance du Conseil communal  
du mardi 06 septembre 2011  
Saint-Cergue – La Cure**

Législature 2011 – 2016

le 06 septembre 2011, à 20h05

**1. Préavis N° 10/2011**

Concernant une autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 40'000.- (quarante mille) par cas.

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- **D'autoriser la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 40'000.-- (quarante mille) par cas**

**Et ceci pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités**

**Par : 42 voix pour  
2 abstentions**

**2. Préavis N° 11/2011**

Concernant une autorisation sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, dans une limite de Fr. 100'000.- (cent mille) par cas, charges éventuelles comprises, de concéder des nouveaux DDP pour une durée de 50 ans au maximum ou de les renouveler pour une période de 30 ans au prix minimum de Fr. 3.- le m<sup>2</sup> correspondant à l'indice des prix de la consommation de décembre 1990.

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- **D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite de Fr. 100'000.- (cent mille) par cas, charges éventuelles comprises**
- **La durée des droits de superficie concédés sera de 50 (cinquante) ans au maximum lors de la signature et renouvelable par période de 30 (trente) ans au maximum**
- **Le prix de base sera au minimum Fr. 3.- le m<sup>2</sup>. Ce prix correspond à l'indice des prix de la consommation du mois de décembre 1990, soit 124,7 points (base 1982), et indexable selon l'acte constitutif ou l'acte modificatif. Un rabais de Fr. 0.50 / m<sup>2</sup> sera accordé pour les terrains hors zone à bâtir**

**Et ceci pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités**

**Par : 41 voix pour  
1 voix contre  
2 abstentions**

**3. Préavis N° 12/2011**

Concernant la compétence financière extra budgétaire de Fr. 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an.

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- **De donner à la Municipalité la compétence financière extra budgétaire de Fr. 20'000.- (vingt mille) par chapitre du budget et par an.**

**Et ceci pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités**

**Par : 42 voix pour**  
2 abstentions

#### **4. Préavis N° 13/2011**

Concernant une demande d'autorisation générale pour le placement des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des divers établissements bancaires suisses domiciliés dans le Canton de Vaud et une demande d'autorisation, de façon générale à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la Municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché.

##### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- **D'autoriser la Municipalité, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès des établissements bancaires suisses domiciliés dans le Canton de Vaud,**
- **D'autoriser la Municipalité, de façon générale, à négocier l'emprunt auprès des institutions suisses, de donner à la Municipalité la liberté de choisir ou de changer les contreparties en fonction des conditions du marché,**

**Et ceci pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités**

**Par : 41 voix pour**  
3 abstentions

#### **5. Préavis N° 14/2011**

Concernant une autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la Commune.

##### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- **D'accorder à la Municipalité une autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la Commune.**

**Et ceci pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités**

**Par : 42 voix pour**  
2 abstentions

#### **6. Préavis N° 15/2011**

Concernant une demande d'autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, ceci dans une limite de Fr. 20'000.- (vingt mille) par cas.

##### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- **D'autoriser la Municipalité à participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés, ceci dans une limite de Fr. 20'000.- (vingt mille) par cas**

**Et ceci pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités**

**Par : 40 voix pour**  
4 abstentions

## 7. Préavis N° 16/2011

Concernant une demande de renouvellement du DDP du Camping Caravanning Club Vaudois pour une durée de 30 ans à un tarif préférentiel de Fr. 1,50.

### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accepter le renouvellement du DDP du Camping Caravanning Club Vaudois pour une durée de 30 ans à un tarif préférentiel de Fr. 1,50**

Par : **41 voix pour**  
1 voix contre  
2 abstentions

## 8. Préavis N° 17/2011

Concernant une demande de crédit de Fr.35'000.- pour effectuer les travaux de réfection des toitures des deux écopoints du Corps de Garde et la réfection partielle de l'écopoint des Cheseaux-Dessous, financé par la trésorerie courante et amorti en une seule fois par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements et amortissements.

### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 35'000.- pour des travaux de réfection des toitures des deux écopoints du Corps de Garde et la réfection partielle de l'écopoint des Cheseaux-Dessous.**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir l'investissement en une fois, par prélèvement au fonds de réserve pour investissements et amortissements.**

Par : **40 voix pour**  
4 abstentions

## 9. Préavis N° 18/2011

Concernant la demande d'un crédit de Fr. 130'000.- destiné à la création d'un trottoir sur la route d'Arzier et le chemin du Carroz Delay et l'élargissement d'un tronçon du Chemin du Carroz Delay.

### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux destinés à la création d'un trottoir sur la route d'Arzier et le chemin du Carroz Delay et l'élargissement d'un tronçon du chemin du Carroz Delay**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 130'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fond de réserve investissement/amortissement futurs, compte 9282.60**

Par : **42 voix pour**  
2 abstentions

## 10. Préavis N° 19/2011

Concernant une demande de crédit de Fr. 130'000.- pour l'étude du renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et du nouveau réservoir des Cheseaux.

### LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre une étude pour le renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et du nouveau réservoir des Cheseaux**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 130'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fond de réserve affecté no 9280.20 au bilan**

Par : **43 voix pour**  
1 abstention

## **11. Préavis N° 20/2011**

Concernant une demande de crédit d'urgence de Fr. 60'000.- pour le remplacement de deux conduites d'alimentation en eau potable sur la route d'Arzier.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de deux conduites d'alimentation en eau potable sur la route d'Arzier**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 60'000.-**
- **De financer ce montant par la trésorerie courante**
- **D'amortir cet investissement net en une fois par prélèvement sur le fonds de réserve affecté No 9280.20 au bilan**

**Par : 41 voix pour**  
3 abstentions

## **12. Nomination d'une commission ad'hoc "sociale", concernant la participation au capital actions d'une SA qui vise à la construction d'appartements protégés pour aînés à Begnins.**

Sont élus à la Commission ad'hoc "sociale" au 1<sup>er</sup> tour : à l'unanimité par applaudissement

- **Mme Anne COMBES-MEYLAN**
- **Mme Arlette DEVAUD PRAZ**
- **M. Michel CHAVAILLAZ**

Affichage le 08 septembre 2011

La secrétaire  
Karine Ringgenberg